

Conférence générale

38^e session, Paris 2015



United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Organización de las Naciones Unidas para la Educación, la Ciencia y la Cultura

Организация Объединенных Наций по вопросам образования, науки и культуры

> منظمة الأمم المتحدة للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、科学及文化组织

Commission APX

38 C/COM.APX/DR.1¹ 3 novembre 2015 Original anglais

Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE RÉSOLUTION

présenté par le CANADA

Méthodes de préparation du budget, prévisions budgétaires pour 2016-2017 et techniques budgétaires

La Conférence générale,

Ayant examiné le Projet de programme et de budget pour 2016-2017 (38 C/5) établi par la Directrice générale et soumis au Conseil exécutif conformément à l'article VI, paragraphe 3 (a), de l'Acte constitutif,

Rappelant les décisions 195 EX/13 et 197 EX/17 concernant la révision du taux de dollar constant,

- Prend note du fait que les techniques budgétaires appliquées à l'élaboration du document 38 C/5 sont conformes à la résolution 37 C/92 et que certains ajustements ont été effectués afin de donner suite aux recommandations du Commissaire aux comptes relatives aux méthodes, outils et processus budgétaires de l'UNESCO;
- 2. Prend également note des progrès accomplis en vue de la mise en œuvre totale de la budgétisation axée sur les résultats et de la nouvelle méthodologie appliquée pour établir un taux de *lapse factor* réaliste et applicable ;
- 3. Invite la Directrice générale à continuer, lors de l'élaboration du budget 2018-2019, d'appliquer les techniques budgétaires approuvées, tout en mettant plus activement en œuvre les recommandations du Commissaire aux comptes contenues dans les documents 193 EX/23 Partie II et 195 EX/23 INF.2, tel que décrit dans le document 197 EX/24.INF;
- 4. Prie la Directrice générale d'établir le projet de budget en se fondant de manière aussi proche que possible sur les coûts de personnel effectifs, en tenant compte des modifications de l'ensemble des prestations prévues à la suite des décisions et recommandations de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI).

Cette proposition a été reçue par le Secrétariat le 2 novembre 2015.